Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne-Franche-Comté (ACCR-BFC)

Renouvellement de l'adhésion à l'ACCR-BFC pour l'année 2023- 2024

L'année de référence pour l'association ACCR-BFC est comprise entre le 1er octobre de l'année en cours et le 30 septembre de l'année suivante.

Le trésorier de l'Association profite de l'envoi des convocations à l'Assemblée Générale pour vous inviter à renouveler votre adhésion pour la période 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024
Rappel : le renouvellement de l'adhésion est indispensable pour avoir le droit de vote à l'AG

Mme/ M. Nom et Prénom:……..……..…….

Rue ……..

Code postal:……Ville:…….……..

Tél:…….. ……Mobile:…….……..

E-mail 1:…….....@.....

E-mail 2:…….....@.....

Renouvelle (nt) sa (leur) adhésion pour l'année 2023-2024 et règle (nt) sa (leur) cotisation comme suit :

Cotisation individuelle	**14 €**
Cotisation couple	**24 €**

Le chèque est à établir à l'ordre de l'Association ACCR-BFC

Pour l'information de l'Association :

J'autorise, je n'autorise pas (rayez la mention inutile)
l'Association des Chemins de Compostelle et de Rome en Bourgogne - Franche-Comté (ACCR-BFC) à utiliser mon image prise en photo ou vidéo dans le cadre de ses activités, ceci à des fins de communication des activités de l'association : publications sur site internet, apparitions dans des vidéos projetées en public et/ou dans des illustrations de dossiers de partenariat…

Êtes-vous en possession d'une licence de la Fédération Française de Randonnée délivrée par une autre association ? O oui O non

Souhaitez-vous prendre une licence avec l'ACCR-BFC ? O oui O non

Si la réponse est positive, allez sur le site Internet de l'association à la rubrique « randonner en toute sécurité » pour avoir tous les renseignements et documents utiles

Date et signature

……..
Fiche à renvoyer avec le chèque et avec le bulletin de participation ou la procuration à l'AG 2023 au trésorier de l'ACCR-BFC :
Jean-Luc MICHAUD Hameau de CHAUGEY 1, Rue de la Borde Martenne 21170 LOSNE